

Acta SUNU XALAAAT Supplementum

N° 3, Décembre 2025, PP. 95-116.

Les hilotes dans les Vies Parallèles de Plutarque (Lycurgue, Solon, Aristide, Cimon, Agésilas, Agis-Cléomène)

**Auteurs : Dr Papa Birane THIAM &
Dr Moussa Aleyri Salam Sy,
Université Marie et Louis Pasteur (Besançon)**

Résumé : Si de nombreuses pages ont été rédigées sur Plutarque d'une part, et sur les hilotes de Sparte d'autre part, très peu ont, à notre connaissance, été écrites sur la condition et le statut social des hilotes vues sous la plume de Plutarque. En combinant ces deux sujets dans cette contribution, nous visons à analyser le vocabulaire utilisé pour désigner ces dépendants collectifs dans les *Vies Parallèles*, à cerner le statut de l'hilote dans sa personne et dans ses biens, et à explorer la nature des relations entre les hilotes et leurs dominants spartiates. La méthode utilisée pour mener cette étude a consisté, dans un premier temps, à procéder au relevé systématique de toutes les citations où il est fait mention des hilotes chez Plutarque afin de constituer notre corpus. Le commentaire de ce corpus permettra, dans un second temps, de cerner la place des hilotes dans la société spartiate.

Abstract : If many pages have been written about Plutarch on one hand, and about the helots of Sparta on the other hand, very few, to our knowledge, have been written about the condition and social status of the helots as seen through the pen of Plutarch. By combining these two subjects in this contribution, we aim to analyze the vocabulary used to designate these collective dependents in the *Parallel Lives*, to define the status of the helot in his person and in his property, and to explore the nature of the relationships between the helots and their Spartan masters. The method used to conduct this study consisted, initially, of systematically recording all citations where helots are mentioned in Plutarch in order to constitute our corpus. The commentary on this corpus will, in a second phase, allow us to define the place of the helots in Spartan society.

Mots-clés : Esclavage, Dépendance, Hilotes, Plutarque, Sparte, *Vies parallèles*.

Keywords : Slavery, Dependence, Helots, Plutarch, Sparta, *Parallel Lives*.

Introduction

La redéfinition du concept d'esclavage antique a été entreprise dans les années 1970 et 1980, lorsque plusieurs études ont mis en évidence la diversité des types serviles et l'imprécision de la notion de servitude. Toutes les personnes non-libres dans l'antiquité ne pouvaient être catégorisées comme esclaves, car il existait une multitude de statuts et de situations de dépendance qui ne correspondaient pas strictement à la définition traditionnelle de l'esclavage. La notion de dépendance est alors définie et s'impose comme moyen de nommer des formes de sujétion non esclavagistes, qu'elles soient collectives ou individuelles. En effet, l'emploi des termes grecs et latin signifiant l'esclavage ne renvoient pas nécessairement à une réelle situation d'asservissement, il peut s'agir d'une sujétion politique, morale, domestique. Ce concept permet donc de désigner un ensemble de situations qui ne dépendent pas uniquement d'une situation d'esclavage-marchandise mais il n'a pas été admis par toute la communauté scientifique. Anne-Marie Annequin (2013, p. 114) indique que Yvon Garlan préfère user de « servitudes communautaires » et Jean Ducat « de type hilotique ». Ainsi, pour mieux appréhender la complexité des relations sociales et économiques en Grèce plus particulièrement à Sparte, nous allons analyser dans cette contribution à partir des *Vies parallèles*¹ la condition des hilotes, dépendants collectifs² de la cité de Spartes. Le problème de la servitude et du comportement des Hilotes, cette population ethnique ultra majoritaire, martyrisée par les Spartiates durant plusieurs siècles et maintenue dans la servitude par la totalité de l'appareil militaire lacédémonien, est en effet incontournable pour toute étude générale sur Sparte.

Ainsi, dans sa partie consacrée aux servitudes communautaires, Yvon Garlan (1982, p. 100-107) consacre plusieurs pages au cas des hilotes de Spartes. En effet, un mode de production qui exploite des paysans dépendants avait été mis en place après la victoire de Sparte sur la cité d'Hélôs en Laconie. Nous allons, dans le cadre de notre étude, essayer de comprendre à partir des *Vies Parallèles* de Plutarque ce système : d'abord à travers une approche terminologique pour connaître quand, comment et pourquoi il s'est constitué, ensuite à travers

¹ Les *Vies* en question, sont les *Vies* des grands noms de l'histoire d'Athènes (Solon, Aristide, Cimon) et de Spartiate (Lycurgue, Agésilas, Agis-Cléomène) dont Plutarque a retracé les caractères et où les hilotes sont mentionnés. Chronologiquement, ces *Vies* s'étalent des temps mythologiques au III^e ère siècle av. J.-C. mais se concentrent surtout sur la période classique (Ve-IVe s.).

² Comme les hilotes, les Mariandyniens de Bithynie, les Clarotes de Crètes et les Pénestres de Thessalie sont des dépendants collectifs.

une approche juridique pour cerner le statut de l'hilote dans sa personne et dans ses biens, et enfin une approche sociale pour comprendre la nature des relations entre les hilotes et leurs dominants spartiates.

1- Terminologie

le tableau qui suit présente les deux dérivés de εἰλώτης utilisés par Plutarque pour désigner les dépendants collectifs dans ses *Vies* des Spartiates.

εἰλώτης et ses dérivés dans les <i>Vies Parallèles</i> de Plutarque			
	Individus	Actions	Condition/Statut
Noms communs	εἴλως εἰλωτίς		
Verbes			
Adjectifs			εἰλωτικός

Les auteurs modernes et encore moins anciens ne s'accordent pas sur l'étymologie du mot hilote (εἴλως) et les circonstances de l'asservissement de ces derniers. Deux types d'explications présentées comme radicalement opposées ont en effet été données à l'esclavage des hilotes de Laconie et de Messénie. Ainsi, selon l'interprétation d'Héllanicos de Lesbos, suivi par Ephore, Théopompe et Pausanias, le nom hilotes viendrait d'Hélos, une bourgade, située au sud de Sparte, dont les habitants auraient été asservis et seraient devenus les premiers hilotes. Il voit en effet dans l'hilotisme le résultat d'une victoire de Sparte sur la cité d'Hélos. Mais comme le souligne P. Chanteraine (1999, p. 321)³, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, cette dérivation est peu crédible sur le plan historique et impossible sur le plan phonétique. Plutarque dans *Lycurque* (II, 1 : n° 1) rapporte la tradition qui attribue à l'hilotisme une origine ethnique, les hilotes étant des Achéens soumis par les envahisseurs Doriens à l'époque du roi Soos, fils de Proklès. L'aristocratie achéenne se serait enfuie, tandis que les paysans, restés sur place, verseraient des redevances à leurs nouveaux maîtres. Mais

³ N. LURAGHI, 2003, a récemment souligné que le rapprochement entre les hilotes et la cité d'Hélos, tout comme Jean Ducat l'avait fait, semble être une reconstruction totale et fictive. Selon lui, tout comme pour Jean Ducat, le choix de la cité d'Hélos comme origine de ces esclaves du territoire est une manière de leur attribuer une identité collective distincte de celle des citoyens.

tous les Achéens n'ont pas été réduits à l'état d'hilotes, puisque Amyclées a joui d'un statut particulier et que les Périèques ne descendent pas nécessairement d'envahisseurs. Les anciens voyaient ainsi dans les hilotes les descendants de populations très anciennement libres mais asservies à la suite de la soi-disante conquête de la Laconie lors de l'arrivée des Doriens⁴ ou, dans une seconde étape, après leur implantation à Sparte. Discutant aussi l'étymologie d'hilote, *L'étymologicum Magnum*, le plus important lexique byzantin de grec ancien qui ait été conservé, propose de faire venir le terme du substantif ἔλος qui signifie 'étendue d'eau stagnante, marais', ce qui n'est qu'une variante de la thèse d'Héllanicos, car, Hélos étant situé dans une région marécageuse. Le même ouvrage tente également de relier εἰλωτες à la racine de ἀλίσκομαι « prendre, faire prisonnier ». Sur le plan sémantique, ce rapprochement paraît excellent, le verbe étant fréquemment utilisé pour désigner la capture de soldats par l'ennemi. Les hilotes pourraient donc étymologiquement être considérés comme des prisonniers de guerre, ce qui correspond bien au sort des Messéniens qu'Hérodote ne qualifie encore jamais d'hilotes : ils ne se seraient vu imposer ce statut qu'à l'issue de la deuxième guerre de Messénie, au plus tôt dans la seconde moitié du VIIe siècle⁵.

Évolution interne de la société ou asservissement après conquête, l'étymologie du mot hilotes est difficile à déterminer. C'est pourquoi on ne peut qu'approuver Chantraine (1999, p. 321 approuvé par Ducat, 1990, p. 10) lorsqu'il dit « comme beaucoup de noms de l'esclave, le mot est sans étymologie ». Cependant, cela ne remet pas en doute, en aucun cas, la connotation servile du terme. Plutarque rappelle tout de même que les hilotes n'étaient pas la seule population servile à Sparte. Il y avait aussi des esclaves marchandises du type athénien. Il souligne dans la comparaison entre *Lycurque et Numa* (XXIV, [II], 7 : n° 9), qu'à Sparte les activités économiques sont abandonnées aux esclaves et aux hilotes. Il mentionne aussi les individus qui ont été vendus à l'extérieur, ce qui était interdit pour les Hilotes. Il rapporte en effet dans *Lycurque* (XVI, 5) l'achat des nourrices laconiennes par des étrangers, notamment Amycla, la nourrice d'Alcibiade. Ainsi, utilisé à dix-sept reprises avec ses dérivés « εἰλως » désigne un serf rattaché à la terre, εἰλωτής renvoie à la femme hilote (*Vie de Agésilas*, III, 2 : n°

⁴ Pour aller vite sur ce sujet des prétendues invasions doriennes, voir Patrice Brun, 2023, p. 27-30.

⁵ Tyrtée, frg. 5 ne dit pas explicitement que les Messéniens sont devenus des hilotes, mais il décrit une population soumise et travaillant pour les Spartiates, ce qui correspond bien au statut des hilotes. Le statut des Messéniens à l'issue de la deuxième guerre de Messénie est sujet à controverse. LURAGHI, 2008, p. 61-67, a émis l'hypothèse que les Spartiates n'auraient hilotisé en Messénie que les pré-Doriens, c'est-à-dire les Achéens, laissant libres les Messéniens d'origine dorienne. DUCAT, 1990, p. 141-144, a adopté une vue différente. Il a émis l'hypothèse selon laquelle l'hilotisation des Messéniens a été progressive jusqu'à la période classique au cours de laquelle les Messéniens seraient véritablement devenus hilotes.

15) tandis que εἰλωτικός renvoie à ce « qui se rapporte aux hilotes » (*Vie de Solon*, XXII, 2 : n° 10)⁶. Le lien de ses paysans dépendants avec la terre est donc très important, il est même constitutif de leur statut.

Selon la définition de Yvon Garlan, regroupés en villages et vivant dans un cadre familial, les hilotes étaient attachés aux lots de terre (klèroi) alloués aux Spartiates ou semblables « Homoioi », citoyens de plein droit. Ils avaient donc pour principal obligation de verser au « maître » détenteur de la portion de terre qu'ils travaillaient, une part des récoltes qualifiée généralement d'*apophora*, constituée d'une quantité fixe de céréales, avec des fruits et des légumes à proportion selon Plutarque (*Vie de Lycurgue*, VIII, 7)⁷. Cette redevance annuelle en nature était fixée par tête de Spartiate et il était interdit aux maîtres d'en rehausser le taux sous peine de malédiction d'après Plutarque. Il parle en effet de malédiction contre quiconque se ferait payer plus que la traditionnel. Il insiste ainsi sur l'aspect contractuel, l'échange de service donnant à cette situation l'aspect d'un contrat de servitude. Les hilotes disposaient donc du surplus des produits de leur travail qui servaient à leur reproduction. Ils vivaient avec leurs familles et pouvaient se constituer une certaine fortune transmissible par voie d'héritage. Des parallèles peuvent ainsi être effectués avec l'esclavage-marchandise. En effet, la richesse produite par le travail de l'esclave appartient aux maîtres qui la prélève, l'une des caractéristiques de l'esclave étant qu'il ne pouvait pas être propriétaire⁸. Étant une chose ne s'appartenant pas à lui-même, il ne pouvait posséder. Une confirmation encore de l'assimilation de l'esclave à l'animal, comme la vache et ses veaux appartiennent au maître, l'esclave et tout ce qu'il produit, y compris ses enfants, appartiennent aussi au maître. Cette ponction n'est pas effective dans le cadre des hilotes, à qui il reste après le paiement de l'*apophora* de quoi vivre décemment, car les terres de Laconie et de Messénie sont très fertiles et permettent deux récoltes (Pollux, *Onomasticon*, III, 83). Du point de vue économique, leur condition était ainsi privilégiée par rapport à celle des esclaves-marchandises mais du point de vue juridique, ils étaient des esclaves comme tous les autres esclaves, à cela près que leur sort dépendait de la

⁶ Dans un autre extrait, le terme ἄνθρωπος « homme », qui ne permet quasiment pas de se prononcer avec certitude sur la condition juridique des intéressés, désigne des hilotes (n° 4). C'est un terme qui dans certains contextes peut faire référence à un homme ou une femme se trouvant dans une position de servitude, voire d'hilotisme.

⁷ Et pour Tyrtée cité par Pausanias, *Description de la Grèce*, IV, 14, 4-5, de la moitié des revenus de la terre.

⁸ Les esclaves travaillaient donc pour leur maître et tous les bénéfices allaient au maître, en échange de quoi ils étaient nourris, habillés et logés de la manière la plus élémentaire que ce soit.

communauté des Spartiates et non de la volonté des particuliers. En effet, contrairement aux esclaves, leur dépendance n'est pas d'ordre personnel.

Le statut juridique des hilotes est complexe. Ils présentent en effet plusieurs particularités. Tout d'abord, selon Pollux, les hilotes étaient à mi-chemin entre la liberté et l'esclavage. Autrement dit, leur statut se situait entre deux conditions : d'une part, celui de l'esclave-marchandise (comme à Athènes ou Chios), généralement acheté sur le marché et soumis aux ordres de son maître, et d'autre part, celui du paysan libre, non propriétaire de sa terre mais redevable envers le propriétaire. Cette position intermédiaire décrite par Pollux allait à l'encontre de l'idée de Plutarque (*Vie de Lycurgue*, XXVIII, 11)⁹, selon laquelle les hilotes étaient plus esclaves que les autres, suggérant ainsi que la condition des hilotes était préférable à l'esclavage traditionnel. En effet, contrairement aux esclaves-marchandises, la dépendance des hilotes n'était pas individuelle mais collective. Il s'agissait d'une relation entre communautés plutôt qu'entre individus, des communautés entières étant soumises par la force et liées à la terre conquise. L'hilote n'était donc pas simplement un paysan, mais un paysan dépendant appartenant à la cité et à son maître. Bien que le Spartiate ait eu la liberté d'utiliser ses hilotes à sa guise, ainsi que ceux d'autres Spartiates, ses droits de propriété étaient restreints par l'interdiction de vendre les hilotes au-delà des frontières de la cité ou de les affranchir (Ephore, *fgt* 117 cité par Strabon, VIII, 5, 4)¹⁰. La raison de ces interdictions suscite des questionnements. Selon Ducat, ces interdictions n'avaient de sens que parce que les Spartiates possédaient individuellement les hilotes, donc il était inutile d'interdire la vente ou l'affranchissement de ce qui ne leur appartenait pas. Cependant, on pourrait soutenir que de telles interdictions étaient également envisageables si les hilotes étaient théoriquement la propriété collective de la cité, mais que la possession effective détenue par les citoyens les inciterait à revendiquer cette propriété. Pour Jean Ducat (1994, p. 23), ces restrictions visaient à préserver l'intégrité du cheptel servile, une idée qui peut sembler étrange compte tenu des massacres de 425 av. J.-C. Il serait plus logique d'expliquer l'interdiction de vendre les hilotes

⁹ ὥστε τοὺς λέγοντας, ἐν Λακεδαίμονι καὶ τὸν ἐλεύθερον μάλιστα ἐλεύθερον εἶναι καὶ τὸν **δοῦλον** μάλιστα **δοῦλον**,

¹⁰ « les habitants d'hélos furent décrétés esclaves, mais dans des conditions bien définies, qui interdisaient à leurs maîtres tant de les affranchir que de les vendre hors des frontières ». L'affranchissement d'un hilote était donc réservé à la cité. Ainsi, selon Plutarque (*Vie de Agis-Cléomène*, XLIV, [XXIIIX], 1), durant la guerre cléoménique, la main mise d'Antigone sur les cités arcadiennes poussa Sparte à libérer tous les hilotes ayant versé cinq mines attiques, dans le but de recruter et d'équiper des mercenaires, rassembla ainsi cinq cents talents. Le nombre des hilotes qui avaient pu racheter leur liberté s'élevait donc à 6000 (une mine attique vaut 100 drachmes, et un talent, 6000 drachmes).

à l'étranger par le droit coutumier, présent dans d'autres cités et représentant un "contrat de servitude", selon Pierre Vidal-Naquet (1981, p. 223-248). Quant à l'interdiction d'affranchir les hilotes, qui était réservée à la cité, elle démontre que cette dernière exerçait un certain droit de propriété sur les hilotes et que les relations entre les hilotes et leurs maîtres n'étaient pas uniquement de nature privée.

Ensuite, les hilotes, bien qu'asservis, pouvaient vivre en famille et contracter des unions entre eux, ce qui leur offrait un avantage par rapport aux esclaves marchandes, dont les mariages et liens familiaux n'étaient pas reconnus légalement. Cette situation leur permettait de conserver leur unité familiale et de se reproduire, contrairement à d'autres esclaves de l'Antiquité.

En somme, le statut des hilotes est ambigu, oscillant entre la servitude et une forme restreinte de liberté. Leur situation reflétait les contradictions de la société spartiate, qui prônait des idéaux de liberté et d'égalité tout en maintenant un système de dépendance et de contrôle sur une partie de sa population. Si les rares extraits de notre corpus ne nous livrent pas assez de renseignements sur le statut des hilotes, leur exploitation semble plus féconde dans les domaines artisanaux, agricoles et militaires.

2- L'exploitation économique des hilotes

Les hilotes de notre corpus exercent différentes activités. En effet, liés à la terre qu'ils cultivent, les hilotes pouvaient travailler en dehors de l'agriculture dans d'autres secteurs de l'économie spartiate, en particulier le secteur artisanal et militaire.

En premier, les hilotes qui n'étaient pas astreints au travail de la terre étaient attachés en tant que domestiques aux personnes du maître et de sa famille. Autrement dit, même si la plupart des hilotes étaient des esclaves ruraux, certains étaient des serviteurs de maison. Ils se trouvaient ainsi dans une position à bien des égards comparables à celle des esclaves privés d'Athènes et d'autres villes grecques. Plutarque (*Vie de Agésilas*, III, 2 : n° 15) montre ainsi dans un extrait Timaiä, épouse du roi Agis II, conversant avec des femmes hilotes, ses servantes. Visiblement, elle leur accorde une certaine confiance, puisqu'elle leur confie, alors qu'elle est enceinte, que le père de l'enfant est son amant Alcibiade, et non son mari légitime. Au sein de l'oïkos, ces servantes étaient censées travailler à la préparation des repas, au ménage et au tissage. En effet, à Sparte, où les femmes jouaient un rôle plus actif dans la société, le tissage, considéré comme

une activité féminine partout ailleurs en Grèce, était jugé indigne des Spartiates. Xénophon assure ainsi dans la *République* (VII, 5), qu'à Lacédémone, les femmes spartiates ne travaillaient pas la laine car les esclaves féminines suffisent à fournir les vêtements. Les jeunes hilotes remplissent aussi auprès des enfants spartiates, pendant leur éducation, la fonction de petit serviteur en leur assurant une assistance matérielle, un véritable compagnonnage même. Ces hilotes attachés à de jeunes spartiates nous sont connus par des scholiastes et des dictionnaires sous le nom de μόθωνες / mothônes (Hésychius, *Etymologicum magnum*, Aristophane, *Ploutos*, v. 279). De plus, à l'image des esclaves publics, les hilotes pouvaient travailler aussi au bénéfice de l'Etat comme ouvriers des ateliers et chantiers publics, comme policiers ou comme goudjats dans les bureaux des magistrats. Le fait qu'ils puissent remplir ces obligations au bénéfice d'un maître ou de l'Etat suggère qu'ils n'étaient pas étroitement liés à la terre.

En deuxième, deux extraits de notre corpus parlent d'hilotes qui évoluent dans le secteur de l'artisanat. En effet, expliquant qu'à Sparte l'artisanat était abandonné à des inférieurs qui n'avaient pas droit au nom de lacédémonien, c'est-à-dire essentiellement à des hilotes, Plutarque écrit dans *Solon* (XXII, 2 : n° 10) « Par ailleurs, et surtout, Lacédémone était emplie d'une foule d'hilotes qu'il valait mieux ne pas laisser inactifs, mais humilier en les accablant sans cesse de travaux. Il [Lycurgue] eut donc raison d'affranchir les citoyens des activités pénibles de l'artisanat, pour les rassembler sous les armes, le seul métier qu'ils apprenaient et pratiquaient », puis dans la comparaison entre Lycurgue et Numa (*Vie de Lycurgue-Numa*, XXIV [II], 5-6) : « Les réformes de Lycurgue furent, au contraire, austères et aristocratiques : il relégua les métiers manuels, jugés impurs, entre les mains des esclaves et des mètèques, tandis qu'il rangeait les citoyens sous le bouclier et la lance, les transformant en artisans de guerre et en serviteur d'Arès ; leur seule science, leur seule occupation, c'était d'obéir aux chefs et de vaincre l'ennemi »¹¹. Donc, depuis Lycurgue, Sparte a prohibé aux hommes libres de s'attacher à des activités lucratives et leur a prescrit de ne considérer comme dignes que celles qui contribuent à la liberté des cités, à savoir l'activité militaire. Ainsi, comme le dit Plutarque (*Vie de Lycurgue-Numa*, XXIV [II], 7 : n°9) dans un autre extrait, pour assurer une liberté pleine et définitive aux hommes libre, Lycurgue « interdit même les métiers d'affaires ; ce qui avait trait à l'argent était confié aux esclaves et aux hilotes, autant que le service de la table et celui de la cuisine » La vision de Lycurgue est claire : aucun métier n'est jugé bénéfique car il

¹¹ Le terme *okétai* qui est utilisé dans ce passage et qui apparaît dans de nombreux textes, peut toujours s'appliquer aux hilotes.

engendre le profit, nourrissant ainsi le désir de richesse qui se traduit par une quête du paraître. Afin d'éviter cet enchevêtrement des citoyens dans le superficiel et l'iniquité, Lycurgue a tout bonnement écarté le métier du quotidien des citoyens spartiates, les *homoioi*. Les citoyens Spartiates étaient ainsi encouragés à se consacrer entièrement à l'entraînement militaire et à la vie publique, afin de préserver la solidarité et la force de la cité. Les citoyens spartiates étaient ainsi dépendants des hilotes sur le plan économique, même en ce qui concerne l'artisanat. En effet, en Grèce plus particulièrement à Sparte l'artisanat était une activité économique importante mais largement dépréciée, notamment parce qu'elle était considérée comme indigne d'un homme véritablement libre. Les hilotes avaient donc pour rôle de décharger les citoyens spartiates des travaux pénibles, inévitables, principalement des travaux matériels.

Enfin, quelques passages de notre catalogue assignent à des hilotes une charge militaire. En effet, Sparte eut beaucoup moins de scrupules qu'Athènes à employer sa population servile à des fins militaires lorsque le besoin s'en faisait sentir¹². Dès les guerres médiques, les hilotes furent enrôlés en masse dans l'armée, soit comme rameurs dans les trières, soit comme soldat armée à la légère pour compléter les effectifs des hoplites citoyens, soit, plus généralement comme porteurs et aide de camps des hoplites¹³. Ainsi, selon Plutarque qui cite Hérodote (*Vie de Aristide*, X, 8 : n° 11), les hilotes qui ont combattu à Platées en 479 étaient nombreux puisque chaque Spartiate était accompagné de sept hilotes, soit 35000 en tout. Un nombre qui même s'il n'est pas vérifiable montre bien qu'ils étaient bien plus nombreux que les cinq mille citoyens qu'ils accompagnaient. Pour Peter Green (2008, p. 44), cette situation mettait en lumière le dilemme constant auquel étaient confrontés les Spartiates tout au long de leur histoire. Ces derniers vivaient dans la crainte d'une révolte massive de leurs esclaves, d'autant plus que les *Homoioi* étaient en cruelle minorité démographique par rapport aux hilotes. Ce fait explique qu'ils devaient en permanence entretenir la légende de leur invincibilité, ce que l'on appelle communément le « mirage spartiate » (OLLIER, 1933). D'autre part, cela explique que toute campagne militaire menée en dehors du Péloponnèse, qui laissait la ville sans défense en cas de révolte, était envisagée avec répugnance. Dans le cas précis de la Bataille de Platées, il est envisageable qu'une solution ait été trouvée en enrôlant un nombre suffisamment important

¹² En effet, à Athènes, il est rare de faire appel à des esclaves pour servir dans l'armée, ces cas étant peu fréquents et réservés aux situations d'urgence. De plus, lorsqu'on recrute des esclaves pour la guerre, on commence par les libérer. En revanche, à Sparte, il est courant d'utiliser des hilotes pour combattre, et s'ils sont libérés, cela se fait parfois seulement après leur période de service. Voir sur ce sujet, AUSTIN et VIDAL-NAQUET, 2007, p. 103.

¹³ En effet, l'armure, les armes et les vivres de l'hoplite étaient portés par son esclave personnel, ou un serf dépendant, les hilotes lacédémoniens par exemple.

d'hilotes capables de combattre pour éviter les troubles pendant l'absence de l'armée. C'est peut-être aussi cette crainte de leur fougue et de leur nombre qui aurait poussait comme le rapporte Plutarque (*Vie de Lycurgue*, XXVIII, 6 : n° 4) les spartiates à faire disparaître deux mille hilotes, qu'ils venaient d'affranchir en raison de leur conduite devant l'ennemi

Les Spartiates eurent ainsi à partir de la guerre du Péloponnèse jusqu'en 371 régulièrement recours à des hilotes pour diverses opérations militaires¹⁴. Plutarque (*Vie de Agésilas*, XXXII, 12 : n° 16), décrivant la défense du territoire spartiate lors de l'invasion thébaine de 370, évoque l'enrôlement de périèques et d'hilotes dans l'armée. Beaucoup d'entre eux passèrent ensuite chez l'ennemi, ce qui provoqua un profond découragement : Agésilas ordonna alors à ses serviteurs de fouiller, au point du jour, les dortoirs pour prendre et cacher les armes des déserteurs afin de dissimuler leur nombre. En effet, dans l'antiquité grec, il était courant que les valets d'armes (hilotes, esclaves), sentant à tort ou à raison le vent de la défaite souffler contre leur camp, se désolidarisaient de leurs maîtres et s'enfuirent hors de leur portée. Par exemple, pendant la guerre du Péloponnèse, un grand nombre d'hilotes désertèrent, et ensuite luttèrent avec les Athéniens¹⁵. La désertion, quelle que fut sa forme, posait un problème évident aux cités, tant par ses conséquences désastreuses sur le champ de bataille que par son importance dans les rangs des armées. Pour y remédier, la cité de Sparte maintenait d'une part sa population servile dans un état de terreur et d'insécurité permanente, supposée les dissuader de désertir à l'armée ou de se révolter contre des maîtres qui passaient pour invincible, et d'autre part promettait à un certain moment de l'histoire la liberté aux hilotes qui combattraient pour elle¹⁶. Les hilotes constituaient en effet un réservoir de combattants dont la perspective d'une liberté pourtant très relative suffisait à assurer le concours et la fidélité.

Ainsi, dans l'histoire de l'utilisation des hilotes dans l'armée, deux points sont à retenir. Tout d'abord, contrairement aux esclaves-marchandises, il était possible d'employer les populations serviles ethniques dans l'infanterie légère en cas de besoin. Selon Yvon Garlan (1972, p. 67), le statut particulier des hilotes, en tant que peuple anciennement libre, explique à

¹⁴ Thucydide, V, 34, 57, VII, 19 : En 424, Brasidas partit de Sparte avec 700 hilotes pour une mission en Thrace dans le nord de la Grèce pour mettre à mal l'empire d'Athènes de ce côté. Les survivants de cette expédition furent ensuite affranchis et installés à Lépréon, en Triphylie, au nord-ouest de la Messénie. Les hilotes furent employés aussi en 418 à la bataille de Mantinée et en 414 à Sicile.

¹⁵ Parmi les motifs généraux que Thucydide, V, 14, 3 avance pour expliquer la décision des Lacédémoniens de conclure la paix avec Athènes en 421 figure la désertion des hilotes.

¹⁶ Xénophon, *Helléniques*, VI, 5, 11, rapporte qu'après la défaite à Leuctres et l'entrée des troupes thébaines en Laconie, les autorités spartiates lancèrent un appel aux armes, promettant la liberté aux hilotes qui combattraient pour Sparte.

la fois leur propension à la révolte et leur degré relatif de compétence militaire. Contrairement aux esclaves marchandises, les ethnies asservies avaient un lien profond avec la terre sur laquelle ils vivaient, tout comme leurs maîtres, et peut-être une conscience collective plus forte. Ils étaient considérés comme ayant un intérêt à combattre pour la défendre. Cependant, pour les mêmes raisons, ils étaient également plus enclins à la rébellion. Leur utilisation militaire était perçue comme un signe de faiblesse de la part des Spartiates. Ces deux aspects expliquent pourquoi les hilotes se portaient massivement volontaires pour défendre un territoire qui était aussi le leur, malgré la terreur qu'ils inspiraient à leurs maîtres lorsque le nombre de volontaires dépassait, parfois largement, leurs propres effectifs. Dans l'esprit spartiate, leur utilisation était toujours considérée comme une nécessité malheureuse, un choix que l'on aurait préféré éviter, car cela mettait en relief leur position d'extrême minorité et de fragilité.

3- Le comportement des hilotes

Dans l'antiquité, les anciens considéraient que la situation des hilotes était pire que la condition des esclaves : car ils subissaient des violences institutionnelles régies par des lois et destinées à les maintenir dans un état de soumission absolue et de terreur. Ces pratiques incluent selon Plutarque (*Vie Lycurque*, XXVIII, 10 : n° 6) le port de vêtements dégradants, des coups de fouets annuels, des danses grotesques et l'ivresse forcée lors des fêtes¹⁷. Ces rituels sont en effet conçus pour maintenir les hilotes dans une position inférieure et pour les pousser à accepter leur condition d'esclaves. Les Spartiates n'hésitaient pas aussi à recourir à la violence en plus des conduites de mépris envers les hilotes. Ils pouvaient d'après Plutarque (*Vie de Lycurque*, XXVIII, 4 : n° 3) terroriser les hilotes en utilisant des groupes spéciaux appelés les kryptes¹⁸, chargés de tuer les hilotes surpris la nuit sur les routes ou ceux désignés comme cibles. Les hilotes n'avaient donc aucune protection juridique et pouvaient être exécutés à la discrétion des éphores. En effet, Selon Plutarque (*Vie de Lycurque*, XXVIII, 7 : n° 5) qui cite un passage d'Aristote, les éphores, magistrats de sparte, déclaraient, dès leur entrée en charge, la guerre aux hilotes. Cette déclaration de guerre était nécessaire pour légitimer la violence et l'assassinat des hilotes, qui étaient souvent traités comme des esclaves dépourvues de droits politiques.

¹⁷ Socrate et Myron dénoncent le traitement cruel et humiliant infligé aux hilotes par les Lacédémoniens. Pour Isocrate, *Archidamos*, VI, 96, les hilotes subissaient un esclavage plus sévère que les autres esclaves alors que Myron, *Athénée*, XV, 675d, accusait les Spartiates de soumettre les hilotes à diverses vexations dégradantes. DUCAT, 1974, parle de mépris des hilotes.

¹⁸ Entendons les jeunes Spartiates qui ont réussi la difficile épreuve de la cryptie. Sur la cryptie, voir LEVY, 1988, p. 245-252.

Cette politique qui visait à avilir, à terroriser et à tuer les hilotes serait le résultat de la peur ressentie par les Spartiates, qui se savaient de plus en plus minoritaires au milieu d'une population qui aurait plaisir à les éliminer, voire à les dévorer vivants.

Toutefois, les hilotes ne s'étaient pas résignés à leur sort et constituaient par leur nombre, un facteur d'insécurité pour les Spartiates. En effet, maltraités, exploités et massacrés comme le montre certains extraits de notre corpus, les hilotes se sont révoltés à plusieurs reprises. Certains historiens opposent même, à la passivité des esclaves-marchandises à se révolter, un comportement politique actif des hilotes (Mosse, 1961, p. 353-360)¹⁹. Et pourtant, seuls deux extraits de notre corpus font référence à une révolte d'hilotes. Celle-ci intervient au moment même où se clôt une décennie d'agitation au sein du Péloponnèse, où Sparte a dû faire face à des soulèvements de ses alliés arcadiens de la ligue du Péloponnèse. Les hilotes ont en effet profité du grand tremblement de terre de 464 av. J.-C.²⁰ qui a frappé durement la Laconie et à considérablement affaibli Sparte pour se révolter : « tous les hilotes des campagnes environnantes s'étaient élancés vers Sparte, dans l'intention de s'emparer des survivants. Mais, les trouvant armés et rangés en ordre de bataille, ils se retirèrent dans leurs cités et leurs déclarèrent ouvertement la guerre, entraînant un grand nombre de périèques, tandis que dans le même temps, les Messéniens attaquaient Sparte » (*Vie de Cimon*, XVI, 7 : n° 13)²¹. Visiblement les Spartiates doivent faire face à plusieurs attaques. La première, certainement spontanée et non concertée, qui transforme les hilotes de Laconie en opportunistes prompts à piller les décombres de Sparte et à réduire les survivants en esclavage. La seconde est bien plus dangereuse, puisque les hilotes de Laconie sont rejoints par les hilotes et des périèques de Messénie. Il convient de faire ici la distinction entre deux groupes d'hilotes : ceux de Laconie et ceux de Messénie. Ces derniers n'ont été conquis que tardivement (vers la fin du VII^e siècle environ) et ont conservé par la suite une forte conscience de leur identité d'origine,

¹⁹ Cf. VIDAL-NAQUET, 1965, p. 127 ; FINLEY, 1975, p. 79 et 85.

²⁰ Les textes anciens notent tous la violence de ce séisme qui fut la cause à Sparte de nombreuses destructions : pour Plutarque et Pausanias, la ville fut entièrement détruite. Il fut aussi à l'origine d'une chute démographique. La violence de ce séisme a été estimée par BOUSQUET et PECHOUX, 1977 à 8 sur l'échelle de Mercalli et ARMIJO, LYON-CAEN et PAPANASTASSIOU, 1991 ont estimé la magnitude de ce tremblement de terre à 7,2 sur l'échelle de Richter.

²¹ Sur cette révolte, DUCAT, 1990, p. 131 différencie trois traditions : une révolte messénienne, une révolte mixte (messéniens et laconiens) et une révolte dont l'initiative est attribuée aux hilotes de Laconie, auxquels se joignent ensuite les Messéniens. Ce sont visiblement certains hilotes de Laconie qui se soulèvent les premiers, car ils vivent ce tremblement de terre au même titre que les Spartiates. Ensuite, parce que les secousses et les répliques nombreuses se font ressentir dans toute la région, que la nouvelle du séisme et de la destruction de Sparte se répandent rapidement, ce sont les hilotes et une partie des périèques de Messénie qui se joignent aux hilotes de Laconie.

contrairement aux hilotes de Laconie qui semblent l'avoir perdue. Cette révolte, qui unissait donc des hilotes et des périèques, présentait les caractères d'une lutte pour l'indépendance²². Elle était le fait d'une population vaincue que les Spartiates n'avaient pas réussi à intégrer à leur système et qui, depuis plusieurs siècles, leur donnait maille à partir. Selon Plutarque (*Vie de Cimon*, XVII, 3 : n° 14)²³, la réactivité des Spartiates, malgré leur malheur, réoriente la stratégie des insurgés. Ces derniers adoptent une attitude défensive et se retranchent sur le mont Ithôme, qui devient alors leur forteresse, à partir de laquelle ils pillent la Messénie : « les hilotes survivants se réfugièrent sur le Mont Ithôme, en Messénie »²⁴. Ainsi, rapidement le conflit se fixe essentiellement en Messénie pendant la décennie qui suit. Pour les déloger, les Spartiates firent d'abord appel aux forces armées athéniennes dirigées par le stratège Cimon avant de les chasser de peur qu'ils fraternisent avec les Messéniens ou qu'ils prennent trop la mesure de la faiblesse spartiate. Face à l'incapacité des Spartiates et des Péloponnésiens à réduire l'Ithôme, Sparte est contrainte à la négociation. Par convention, les Messéniens peuvent quitter le Péloponnèse libre²⁵. Le revirement d'alliance d'Athènes permet à ces derniers de trouver à s'établir à quelques encablures du Péloponnèse, sur la face nord du golfe de Corinthe, à Naupacte. L'échec de ce soulèvement de la Messénie a d'après Plutarque (*Vie de Lyscurgue*, XXVIII, 12 : n° 7) pour principale conséquence de radicaliser la société spartiate, qui modifie son rapport aux hilotes en introduisant peut-être à cette époque la cryptie²⁶, voire les syssitia²⁷. Sparte a pu également adopter une politique internationale plus défensive et désormais centrée exclusivement sur le Péloponnèse.

Le comportement des hilotes surtout dépendants durant le tremblement de 464 av. J.-C. montre que ceux de Laconie respectaient généralement l'autorité de Sparte et causaient peu de

²² Le soulèvement semble tout de même partiel. Les périèques de Laconie semblent rester fidèles dans l'ensemble, tout comme une partie des périèques de Messénie.

²³ Les qualités défensives de ce lieu étaient évidemment connues de tous, mais le mont Ithôme a également une valeur symbolique en tant que lieu de résistance des Messéniens lors de la première guerre de Messénie contre Sparte.

²⁴ Les qualités défensives de ce lieu étaient évidemment connues de tous, mais le mont Ithôme a également une valeur symbolique en tant que lieu de résistance des Messéniens lors de la première guerre de Messénie contre Sparte.

²⁵ Diodore, XI, 84, précise que les Spartiates laissèrent partir sous convention les gens de l'Ithôme, mais que, parmi les hilotes, ils châtièrent les responsables de la défection et réduisirent les autres en esclavage. Selon Thucydide, I, 103, 2, Sparte avait mis en avant un oracle qui aurait été connu à Sparte auparavant et qui disait « de laisser aller le suppliant du Zeus de l'Ithôme ». Sparte essayait ainsi de masquer par sa piété opportuniste son incapacité à mater cette révolte.

²⁶ Voir DUCAT, 1984, p. 73-85 et FIGUEIRA, 2003, p. 1923-239.

²⁷ Voir CHRISTIEN & RUZE, 2007, 207 et FIGUEIRA, 2003, 44-74

troubles. En revanche ceux de Messénie s’opposaient souvent à Sparte. Plutarque mentionne aussi d’autres dépendants en insistant sur leur fonction.

Conclusion

En définitive, l’examen des *Vies parallèles* de Plutarque confirme la complexité et l’ambiguïté du statut des hilotes : ni simple esclave-marchandise, ni paysan libre, ils constituent une catégorie intermédiaire définie autant par la dépendance collective que par leur relation à la terre. Leur situation reflétait les contradictions de la société spartiate, qui prônait des idéaux de liberté et d’égalité tout en maintenant un système de dépendance et de contrôle sur une partie de sa population. La terminologie employée par Plutarque (εἴλωρ, εἴλωτις, εἴλωτικός) illustre cette réalité hybride et souligne le lien constitutif des hilotes au klèros spartiate. Sur le plan juridique, il apparaît chez Plutarque que leur situation combine des traits de servitude (prélèvements en nature, interdictions relatives à la vente et à l’affranchissement) et des marqueurs d’autonomie relative (vie familiale, patrimoine transmissible), révélant une sujétion collective administrée par la cité plus que par des maîtres privés. Économiquement, dans les *Vies* de notre étude, les hilotes sont indispensables au fonctionnement de Sparte : ils assurent non seulement les travaux agricoles qui garantissent la subsistance et le surplus, mais aussi l’artisanat, les services domestiques et, en temps de besoin, des tâches militaires. Enfin, à travers les *Vies* de notre étude, on aperçoit que la répression institutionnalisée (crypte, humiliations rituelles, déclarations de guerre périodiques) et les soulèvements en particulier la révolte liée au séisme de 464 montrent que la domination spartiate reposait sur la terreur et la gestion politique d’un risque permanent d’insurrection.

Corpus

Pour établir le corpus, la première étape a consisté en la lecture intégrale des *Vies parallèles* de notre étude avec un repérage systématique des termes qui servent à désigner les hilotes ou qui rendent compte de la situation d’hilote. Les termes semblables ont été rassemblés par ordre alphabétique, réunis sous le vocable grec, indiqué au nominatif singulier. L’ordre d’apparition dans le texte n’est donc pas respecté.

- Εἴλωτης, εἴλωτικός, εἴλωτις

N° 1 : Plutarque *Vie de Lycurgue*, II, 1

Τῶν δὲ προγόνων αὐτοῦ μάλιστα μὲν ἐθαυμάσθη Σόος, ἐφ' οὗ καὶ τοὺς **εἰλωτας** ἐποιήσαντο δούλους οἱ Σπαρτιαῖται καὶ χώραν προσεκτήσαντο πολλὴν Ἀρκάδων ἀποτεμόμενοι.

Parmi ses ancêtres, le plus admiré Soos, sous le règne duquel les spartiates asservirent les **hilotes** et confisquèrent un grand territoire aux arcadiens.

N° 2 : Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XXIV, 2

καὶ γὰρ ἓν τι τοῦτο τῶν καλῶν ἦν καὶ μακαρίων ἃ παρεσκεύασε τοῖς ἑαυτοῦ πολίταις ὁ Λυκοῦργος, ἀφθονία σχολῆς, οἷς τέχνης μὲν ἄψασθαι βαναύσου τὸ παράπαν οὐκ ἐφεῖτο, χρηματισμοῦ δὲ συναγωγὴν ἔχοντος ἐργώδη καὶ πραγματείαν οὐδ' ὅτιοῦν ἔδει, διὰ τὸ κομιδῇ τὸν πλοῦτον ἄζηλον γεγονέναι καὶ ἄτιμον. οἱ δὲ **εἰλωτες** αὐτοῖς εἰργάζοντο τὴν γῆν, ἀποφορὰν τὴν εἰρημένην τελοῦντες.

Car un des avantages et des bonheurs que Lycurgue procura à ses concitoyens était l'abondance de loisirs : il leur interdit absolument de pratiquer tout métier manuel ; il n'avait d'ailleurs nul besoin de travailler et de se donner de la peine pour amasser des richesses puisque celles-ci n'étaient plus convoitées ni honorées. Les **hilotes** travaillaient pour eux la terre et leur payaient une redevance fixée à l'avance.

N°3 : Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XXVIII, 4

οἱ δὲ μεθ' ἡμέραν μὲν εἰς ἀσυνδήλους διασπειρόμενοι τόπους, ἀπέκρυπτον ἑαυτοὺς καὶ ἀνεπαύοντο, νύκτωρ δὲ κατιόντες εἰς τὰς ὁδοὺς τῶν **εἰλώτων** τὸν ἀλίσκόμενον ἀπέσφαττον.

Le jour, ils se dispersaient dans des endroits secrets et y demeuraient cachés sans bouger ; la nuit, ils descendaient sur les routes et ils égorgaient les **hilotes** qu'ils pouvaient capturer.

N°4 : Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XXVIII, 6

ὥσπερ καὶ Θουκυδίδης ἐν τοῖς Πελοποννησιακοῖς ἱστορεῖ τοὺς ἐπ' **ἀνδρεία** προκριθέντας ὑπὸ τῶν Σπαρτιατῶν στεφανώσασθαι μὲν ὡς ἐλευθέρους γεγονότας καὶ περιελθεῖν τὰ τῶν θεῶν ἱερά, μικρὸν δὲ ὕστερον ἅπαντας ἀφανεῖς γενέσθαι, πλείονας ἢ δισχιλίους ὄντας, ὡς μήτε παραχρῆμα μήτε ὕστερον ἔχειν τινὰ λέγειν ὅτῳ τρόπῳ διεφθάρησαν.

Dans sa guerre du Péloponnèse Thucydide raconte que des **hilotes** furent sélectionnés par les spartiates pour leur bravoure ; ils se crurent devenir des hommes libres, se couronnèrent et firent le tour des sanctuaires ; mais peu de temps après, ils avaient tous disparu, alors qu'ils étaient

plus de deux mille ; personne, ni sur le moment ni par la suite, ne put dire comment ils avaient péri.

N° 5 : Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XXVIII, 7

Ἀριστοτέλης δὲ μάλιστα φησι καὶ τοὺς ἐφόρους, ὅταν εἰς τὴν ἀρχὴν καταστῶσι πρῶτον, τοῖς **εἵλωσι** καταγγέλλειν πόλεμον, ὅπως εὐαγὲς ᾗ τὸ ἀνελεῖν. (

Aristote affirme même qu'à leur entrée en fonction, les éphores déclaraient la guerre aux **hilotes**, afin que ce ne fut pas un sacrilège de les tuer.

N° 6 : Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XXVIII, 10

διὸ καὶ φασιν ὕστερον ἐν τῇ Θηβαίων εἰς τὴν Λακωνικὴν στρατεία τοὺς ἀλίσκομένους **εἵλωτας** κελευομένους ἄδειν τὰ Τερπάνδρου καὶ Ἀλκμᾶνος καὶ Σπένδοντος τοῦ Λάκωνος παραιτεῖσθαι, φάσκοντας οὐκ ἐθέλειν τοὺς δεσποσύνους.

Voilà pourquoi, plus tard, lors de l'expédition des thébains contre la Laconie, on ordonna, dit-on, aux **hilotes** qui avaient été faits prisonniers, de chanter les chants de Terpendre, d'Alcman et du Lacédémonien Spondon ; ils refusèrent, en expliquant que leurs maîtres le leur interdisaient.

N° 7 : Plutarque, *Vie de Lycurgue*, XXVIII, 12

τὰς μὲν οὖν τοιαύτας χαλεπότητας ὕστερον ἐγγενέσθαι τοῖς Σπαρτιάταις νομίζω, μάλιστα μετὰ τὸν μέγαν σεισμόν, ᾧ συνεπιθέσθαι τοὺς **εἵλωτας** μετὰ Μεσσηνίων ἱστοροῦσι, καὶ πλεῖστα κακὰ τὴν χώραν ἐργάσασθαι καὶ μέγιστον τῇ πόλει περιστῆσαι κίνδυνον.

Mais à mon avis, de telles cruautés s'introduisirent tardivement chez les spartiates, notamment après le grand tremblement de terre, à la suite duquel, dit-on, les **hilotes** s'allièrent aux Messéniens contre Sparte, infligèrent au pays les plus grands dommages, et mirent la cité dans un extrême danger.

N° 8 : Plutarque, *Vie de Lycurgue-Numa*, XXIII [I], 10

Εἰ δὲ καὶ τὸ περὶ τοὺς **Εἵλωτας** ἀναγκάσει τις ἡμᾶς εἰς τὴν Λυκούργου θέσθαι πολιτείαν, ὠμότατον ἔργον καὶ παρανομώτατον,

Et s'il nous faut mettre au nombre des réformes de Lycurgue le traitement réservé aux **hilotes**, œuvre d'une cruauté et d'une injustice extrêmes,

N° 9 : Plutarque, *Vie de Lycurgue-Numa*, XXIV (II), 7

Οὐδὲ γὰρ χρηματίζεσθαι τοῖς ἐλευθέροις ἐξῆν, ἵνα ἐλεύθεροι παντελῶς καὶ καθάπαξ ὧσιν, ἀλλ' ἦν ἡ περὶ τὰ χρήματα κατασκευὴ δεδομένη δούλοις καὶ **Εἵλωσιν**, ὥσπερ ἡ περὶ τὸ δεῖπνον καὶ ὄψον διακονία.

Aux hommes libres, pour leur assurer une liberté pleine et définitive, il interdit même les métiers d'affaires ; ce qui avait trait à l'argent était confié aux esclaves et aux **hilotes**, autant que le service de la table et celui de la cuisine.

N° 10 : Plutarque, *Vie de Solon*, XXII, 2

τῷ μὲν γὰρ Λυκούργῳ καὶ πόλιν οἰκοῦντι καθαρὰν ὄχλου ξενικοῦ καὶ χώραν κεκτημένῳ πολλοῖσι πολλήν, δις τοσοῖσδε πλείονα, κατ' Εὐριπίδην, καὶ τὸ μέγιστον, **εἵλωτικοῦ** πλήθους, ὁ βέλτιον ἦν μὴ σχολάζειν, ἀλλὰ τριβόμενον ἀεὶ καὶ πονοῦν ταπεινοῦσθαι, περικεχυμένου τῇ Λακεδαιμόνι, καλῶς εἶχεν ἀσχολιῶν ἐπιπόνων καὶ βαναύσων ἀπαλλάξαντα τοὺς πολίτας συνέχειν ἐν τοῖς ὅπλοις, μίαν τέχνην ταύτην ἐκμανθάνοντας καὶ ἀσκούοντας·

Lycurgue, lui, habitait une cité que n'encombraient pas une foule d'étrangers ; il disposait d'une terre : « riche pour bien des gens ; pour deux fois plus encore, largement suffisante » comme le dit Euripide. Par ailleurs, et surtout, Lacédémone était emplie d'une foule **d'hilotes** qu'il valait mieux ne pas laisser inactifs, mais humilier en les accablant sans cesse de travaux. Il eut donc raison d'affranchir les citoyens des activités pénibles de l'artisanat, pour les rassembler sous les armes, le seul métier qu'ils apprenaient et pratiquaient.

N° 11 : Plutarque, *Vie d'Aristide*, X, 8

ταῦτα ἀκούσαντες οἱ Ἔφοροι μεθ' ἡμέραν μὲν ἐδόκουν παίζειν καὶ ῥαθυμεῖν ἐορτάζοντες· ἦν γὰρ αὐτοῖς Ὑακίνθια· νυκτὸς δὲ πεντακισχιλίους Σπαρτιατῶν ἐπιλέξαντες, ὧν ἕκαστος ἐπὶ τὰ περὶ αὐτὸν **εἵλωτας** εἶχεν, ἐξέπεμψαν οὐκ εἰδότες τῶν Ἀθηναίων.

Après l'avoir entendu, les éphores feignirent pendant toute la journée de se livrer aux jeux et à l'insouciance de la fête : on célébrait alors les Hyacinthies. Mais pendant la nuit, ils désignèrent cinq mille Spartiates, qui eux-mêmes emmenèrent chacun sept **hilotes**, et ils les firent partir à l'insu des Athéniens.

N° 12 : Plutarque, *Vie d'Aristide*, XVI, 2

οἱ μὲν οὖν ἄλλοι στρατηγοὶ τῶν Ἀθηναίων ἀγνώμονα καὶ φορτικὸν ἡγοῦντο τὸν Πausanίαν, εἰ τὴν ἄλλην ἐὼν τάξιν ἐν χώρᾳ μόνους ἄνω καὶ κάτω μεταφέρει σφᾶς ὥσπερ **εἰλωτας**, κατὰ τὸ μαχिमώτατον προβαλλόμενος·

Les stratèges athéniens jugèrent l'attitude de Pausanias inacceptable et grossière : il laissait tous les autres Grecs à leur poste, mais les déplaçait, eux seuls, de-ci de-là, comme des **hilotes**, afin de les opposer aux troupes les plus dangereuses.

N° 13 : Plutarque, *Vie de Cimon*, XVI, 7

οἱ γὰρ **εἰλωτες** ἐκ τῶν ἀγρῶν συνέδραμον πανταχόθεν ὡς ἀναρπασόμενοι τοὺς σεσωσμένους τῶν Σπαρτιατῶν. ὠπλισμένους δὲ καὶ συντεταγμένους εὐρόντες ἀνεχώρησαν ἐπὶ τὰς πόλεις καὶ φανερώς ἐπολέμουν, τῶν τε περιοίκων ἀναπείσαντες οὐκ ὀλίγους, καὶ Μεσσηνίων ἅμα τοῖς Σπαρτιάταις συνεπιθεμένων.

En effet, tous les **hilotes** des campagnes environnantes s'étaient élancés vers Sparte, dans l'intention de s'emparer des survivants. Mais, les trouvant armés et rangés en ordre de bataille, ils se retirèrent dans leurs cités et leurs déclarèrent ouvertement la guerre, entraînant un grand nombre de périèques, tandis que dans le même temps, les Messéniens attaquaient Sparte.

N° 14 : Plutarque, *Vie de Cimon*, XVII, 3.

οἱ δὲ Λακεδαιμόνιοι τοὺς Ἀθηναίους αὖθις ἐκάλουν ἐπὶ τοὺς ἐν Ἰθώμῃ Μεσσηνίους καὶ **εἰλωτας**, ἐλθόντων δὲ τὴν τόλμαν καὶ τὴν λαμπρότητα δείσαντες ἀπεπέμψαντο μόνους τῶν συμμάχων ὡς νεωτεριστάς.

Les Lacédémoniens appelèrent une seconde fois les Athéniens contre les Messéniens et les **hilotes** de L'Ithomé. Mais quand ils furent arrivés, craignant leur audace et leur éclat, ils les renvoyèrent, seuls de tous les alliés, les accusant de fomenter une révolution.

N° 15 : Plutarque, *Vie de Agésilas*, III, 2

τοῦτο δὲ οὐ πάνυ δυσκόλως τὴν Τιμαίαν ἐνεγκεῖν φησι Δοῦρις, ἀλλὰ καὶ ψιθυρίζουσιν οἱ οἶκοι πρὸς τὰς **εἰλωτίδας** Ἀλκιβιάδην τὸ παιδίον, οὐ Λεωτυχίδην, καλεῖν·

Selon Douris, loin d'en être affligée, Timaia appelait chez elle, tout bas, en présence des femmes **hilotes**, l'enfant Alcibiade et non Léotychidas.

N° 16 : Plutarque, *Vie de Agésilas*, XXXII, 12

ἐπεὶ δὲ πολλοὶ τῶν συντεταγμένων εἰς τὰ ὄπλα περιοίκων καὶ **εἰλώτων** ἀπεδίδρασκον ἐκ τῆς πόλεως πρὸς τοὺς πολεμίους, καὶ τοῦτο πλείστην ἀθυμίαν παρεῖχεν, ἐδίδαξε τοὺς ὑπηρέτας περὶ ὀρθρον ἐπιφοιτᾶν ταῖς στιβάσι καὶ τὰ ὄπλα τῶν ἀποκεχωρηκότων λαμβάνειν καὶ ἀποκρύπτειν, ὅπως ἀγνοῖται τὸ πλῆθος.

Comme beaucoup des périèques et des **hilotes** enrôlés dans l'armée désertaient et quittaient la cité pour passer à l'ennemi, ce qui décourageait profondément les Spartiates, il ordonna à ses esclaves d'aller inspecter les pailles au point du jour, de prendre les armes des transfuges et de les cacher, pour qu'on ne pût connaître leur nombre.

N° 17 : Plutarque, *Vie de Agésilas*, XXXVI, 10

ἔτι δὲ μᾶλλον αὐτοῦ τὴν ἀτοπίαν ἐθαύμασαν, ὅτε ξενίων προσκομισθέντων καὶ προσαχθέντων ἄλευρα μὲν καὶ μόσχους καὶ χῆνας ἔλαβε, τραγήματα δὲ καὶ πέμματα καὶ μύρα διωθεῖτο, καὶ βιαζομένων λαβεῖν καὶ λιπαρούντων ἐκέλευσε τοῖς **εἰλώσι** διδόναι κομίζοντας.

Ils s'étonnèrent encore davantage de son incorrection, lorsqu'on lui apporta et lui présenta les présents d'hospitalité : il accepta de la farine, des veaux et des oies, mais repoussa les friandises, pâtisseries et parfums ; puis, comme on insistait et qu'on le pressait de les prendre, il ordonna de les faire porter aux **hilotes**.

N° 18 : Plutarque, *Vie de Agis-Cléomène*, XLIV (XXIII), 1

Τοῦ δ' Ἀντιγόνου Τεγέαν μὲν παραλαβόντος, Ὀρχομενὸν δὲ καὶ Μαντίνειαν διαρπάσαντος, εἰς αὐτὴν τὴν Λακωνικὴν συνεσταλμένος ὁ Κλεομένης, τῶν μὲν **εἰλώτων** τοὺς πέντε μνᾶς Ἀττικὰς καταβαλόντας ἐλευθέρους ἐποίει καὶ τάλαντα πεντακόσια συνέλεξε, δισχιλίους δὲ προσκαθοπίσας Μακεδονικῶς ἀντίταγμα τοῖς παρ' Ἀντιγόνου λευκάσπισιν, ἔργον ἐπὶ νοῦν βάλλεται μέγα καὶ πᾶσιν ἀπροσδόκητον.

Antigone s'empara de Tégée et pillait Orchomène et Mantinée. Cléomène, qui avait dû se replier en Laconie proprement dite, affranchit tous ceux des **hilotes** qui versèrent cinq mines attiques et rassembla ainsi cinq cents talents. Il arma deux mille hommes à la manière macédonienne, pour les opposer aux Leucaspides d'Antigone, et conçut un projet grandiose auquel nul ne s'attendait.

Bibliographie

Anciens

- Aristophane, *Ploutos*, Texte établi par Victor Coulon et traduit par Hilaire Van Daele, Paris Les Belles Lettres, 2008.
- Aristote, *Politique*, Tome I, livres I-II, texte établi et traduit par J. Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, livre XI, texte établi et traduit par J. HAILLET, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- Isocrate, *Discours*, Tome II, *Panégryrique, Plataïque, À Nicoclès, Nicoclès, Evagoras, Archidamos*, texte établi et traduit par G. Mathieu et É. Brémond, Paris, Les Belles Lettres, 1962.
- Pausanias, *Description de la Grèce, livre IV : la Messénie*, texte établi par M. Casevitz, traduit et commenté par J. Auberge, Paris, Les Belles Lettres, 2005.
- Plutarque, *Vies parallèles*, Traduit par A.-M. OZANAM, édition annotée par CL. MOSSÉ, J.-M. PAILLER et R. SABLAYROLLES, suivie d'un dictionnaire de Plutarque, sous la direction de P. PAYEN, Paris Gallimard, 2001.
- Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, texte établi et traduit par L. BODIN et J. DE ROMILLY, Paris Les Belles Lettres, 1955.
- Tyrtée, *Iambi et elegi Graeci ante Alexandrum cantati*, vol. 2, texte présenté par M. L. WEST, Oxford, Clarendon Press, 1972.
- Xénophon, *Helléniques*, Tome 2 (livres IV-VII), texte établi et traduit par J. Hatzfeld, Paris, Les Belles Lettres, 1948.
- Xénophon, *La République des Lacédémoniens*, Texte établi par D. MURATORE et Traduit et commenté par J. DUCAT, Paris, Les Belles Lettres, 2025.

Modernes

- ARMIJO R. LYON-CAEN H. et PAPANASTASSIOU D. (1991), « A possible normal fault rupture for the 464 BC Sparta earthquake », dans *Nature*, p. 137-139.
- AUSTIN M. et VIDAL-NAQUET P. (2007), *Economies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris, Armand Colin.
- BOUSQUET B. et PÉCHOUX J.-Y. (1977), « La sismicité du Bassin égéen pendant l'Antiquité Méthodologie et premiers résultats », *Bull. Soc. Géolog. De France*, XIX, n°3, p. 670-684.

- CHANTRAINE P. (1999), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque : histoire des mots*, Paris, Klincksiek.
- CHRISTEN J. et RUZE F. (2007), *Sparte : Histoire, mythe, géographie*, Paris, Armand Colin.
- DUCAT J. (1994), « Les conduites et les idéologies intégratrices concernant les esclaves de type hilotique », dans *Religion et anthropologie de l'esclavage et des formes de dépendance. Besançon 4-6 novembre 1993*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 17-28.
- (1990), *Les hilotes*, Paris, De Boccard.
- (1974), « Le mépris des hilotes », dans *Economies, sociétés, civilisations*, 29^e année, 6, p. 1451-1464.
- FIGUEIRA T. éd. (2004), *Spartan society*, Classical Press of Wales.
- GARLAN Y. (1982), *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris, Ed. Maspero.
- (1972), *La guerre dans l'Antiquité*, Paris, Nathan.
- LEVY E. (2003), *Sparte : Histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Éditions du Seuil.
- GREEN P. (2008), *Les Guerres médiques*, Paris : Tallandier.
- LURAGHI N. (2003), « The imaginary conquest of the Helots », dans N. LURAGHI et S. E. ALCOCK (éds.), *Helots and their master*, Harvard, p. 109-141.
- OLLIER F. (1933), *Le Mirage Spartiate. Étude sur l'idéalisation de Sparte dans l'antiquité grecque de l'origine jusqu'aux Cyniques*, Paris, De Boccard.
- VIDAL-NAQUET P. (1981), *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, Maspero.